



Réervations Anniversaires



« Les Règles D'OR »

- **Lors de votre Réserveation d'Anniversaire (par téléphone, Mail ou sur place), l'hôtesse répondra à toutes vos Questions et attentes... N'hésitez pas à demander plus De précisions si besoin !**
- **Un Acompte vous sera demandé après la prise en Compte de votre réservation, merci de respecter cette Consigne et de venir nous le déposer ou nous l'envoyer Par courrier, pour une réservation définitive**
- **En cas de report ou annulation de la date et quelle qu'en soit la raison, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir dans les meilleurs délais**
- **Les cartons d'invitations sont disponibles sur notre site Internet (à imprimer), n'oubliez pas pour autant de bien Réserver la date souhaitée avant de distribuer ces invit'**
- **Pour une bonne organisation, il est important que le Nombre d'enfants présents à la fête nous soit confirmé Au plus tard 3 jours avant**
- **Pensez à nous prévenir si un des enfants présente des Allergies ou intolérances alimentaires, nous trouverons Ensemble une variante pour le goûter**
- **Les Goûters et Boissons provenant de l'extérieur ne Sont pas autorisés durant la fête d'anniversaire**
- **Les Tickets CE ne sont pas acceptés pour le règlement Des formules Anniversaires**